

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du MERCREDI 21 FEVRIER 2024 à 18 h 30
Mairie - Salle du Conseil**

N° DCA2024-02-22/01

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR –
Marc LOCATELLI – Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;
Alain COSTA – Stéphane DEVILLE-CAVELLIN – Bénédicte ESPINASSE – Cyril KERADALLAN –
Benoit MARCHAL – Antipas TOUATAM .

Excusée avec procuration : Lucienne THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).

Excusé : Etienne RIFFAULT.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : seize

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 - CCAS

Conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'appliquant aux collectivités ayant adopté le référentiel budgétaire et comptable M57, un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un débat, dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

Il est donc proposé au Conseil d'administration de débattre sur les orientations budgétaires 2024 au vu du rapport joint.

Après avoir obtenu toutes précisions utiles, et en avoir débattu, le Conseil d'administration :

➤ **PREND** acte du débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2024.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le **28 FEV. 2024**
Publié le **28 FEV. 2024**
Notifié le **28 FEV. 2024**
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 21 février 2024

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

